

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

École :

Année scolaire :



Pour un milieu
sain et sécuritaire

Neuf points du plan de lutte

et

Les actions de l'école

- 1)** Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence. (Art. 75.1 LIP)

- 2)** Des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (Art. 75.1 LIP)

- 3)** Des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. (Art. 75.1 LIP)

- 4)** Des modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation. (Art. 75.1 LIP)

Violence

Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Source : La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. Texte de la Loi 56

L'intimidation est une forme de violence

Lorsqu'une personne pose des gestes de violence envers une autre, (par exemple : pousser, traiter de noms, insulter, etc.) et que les quatre critères suivants sont présents, il s'agit d'intimidation.

- 1) Il doit y avoir des gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime.
- 2) Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3) Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.
- 4) Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort.

Source : L'Intimidation par W.Voors, 2003

Ressources :

Site web « Pour un milieu sain et sécuritaire » : <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>

Brochure « L'intimidation c'est de la violence, des pistes pour les parents » :
<http://www.csaffluents.qc.ca/spip.php?article904>

